



Termes de référence

Expertise et animation thématique

Finances locales et développement économique des territoires

pour la rencontre annuelle de l'AVCOI des 12 et 13 septembre 2023

Dans le cadre de sa rencontre annuelle qui aura lieu à Victoria (Mahé – Seychelles) les 12 et 13 septembre 2023, l'AVCOI – Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien, regroupant une trentaine de membres des 6 îles de la sous-région – souhaite accompagner ses réflexions sur le sujet de la fiscalité locale. L'objectif est de permettre aux villes de développer et concevoir des outils et instruments nécessaires qui leur permettront d'améliorer leurs finances locales, de repenser leur territoire afin de se donner les moyens d'investir dans les secteurs clés, ingrédients indispensables pour aboutir à plus d'autonomie financière.

Objet de la mission d'Expertise Technique

Pour accompagner les membres de l'AVCOI dans une démarche de renforcement de capacité en fiscalité locale, une expertise technique est attendue.

Cette assistance aura comme objectif de :

- Répertorier et analyser les cadres réglementaire et législatif relatifs au fonctionnement budgétaire des collectivités locales des différents pays membres, à savoir Madagascar, les Comores, l'île Maurice et les Seychelles ; ainsi qu'un rappel du cadre en vigueur à Mayotte et à La Réunion ;
- Analyser les stratégies de mobilisation financière, les ressources et moyens de prélèvements actuels dont disposent ces collectivités de l'AVCOI ;
- Accompagner (co-animation d'un atelier) l'émergence des besoins des collectivités présentes en matière de finances locales
- Identifier de pistes d'augmentation du rendement des recettes de fonctionnement des collectivités
- Accompagner la concertation pour la mise en œuvre de programme collectif en faveur du développement des finances locales des collectivités et du développement de l'économie locale entre collectivités de l'AVCOI.

Durée de la mission

aout – septembre 2023

Modalités de mise en œuvre : une mission de terrain est préconisée lors de la rencontre annuelle aux Seychelles.

Le reste de l'expertise technique sera conduit à partir du lieu de résidence de l'expert.



Les étapes prévisionnelles de la mission

- 1. Etude des cadres règlementaire et législatif des 4 iles (Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles) en matière de finances locales;
- 2. Identification de pistes d'augmentation du rendement des recettes de fonctionnement des collectivités locales ;
- 3. Présentation de cette étude lors de la rencontre annuelle de l'AVCOI aux Seychelles les 12 et 13 septembre 2023 comprenant également la présentation synthétique du cadre en vigueur à Mayotte et La Réunion
- 4. Accompagner l'expression des besoins en matière de fiscalité locale de ces collectivités
- 5. Accompagner la concertation pour la mise en œuvre de programme collectif en faveur du développement des finances locales des collectivités et du développement de l'économie locale entre collectivités de l'AVCOI
- 6. Production de fiches des cadres règlementaire et législatif en matière de finances locales, complétées d'exemple d'actions à mettre en œuvre en réponse aux besoins exprimés lors des ateliers

Profil recherché:

- Connaissances des problématiques de financement liées au développement des villes de l'O.I;
- Capacités rédactionnelles : rédaction de rapports; fiches de synthèses
- Capacité pédagogique pour la restitution et l'animation d'un atelier auprès d'élus de l'Océan Indien

Formation et expérience

- Expérience avérée dans les domaines des sciences politiques, développement local, gestion, administration ; droit et fiscalité locale ; coopération internationale
- Une spécialité en fiscalité publique, droit public des affaires, décentralisation, sera un plus ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Maîtrise du français;

Type de contrat

Contrat de services

Durée du contrat

Le contrat est établi pour une durée de 2 mois.

Paiement

Les honoraires seront établis sur la base de l'offre technique et financière retenu, l'effort de travail est estimé à l'équivalent de 8 j/H-F

Les frais de déplacement et séjour pour la réunion annuelle seront pris en charge par l'AIMF.

Procédure

- Le recrutement est effectué par l'AIMF et ses Partenaires, sur la base d'un appel à candidatures.
- Le dossier est évalué selon les critères du profil et de l'expérience recherché.
- Les candidats retenus participeront à des entretiens (téléphonique ou visio).

Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose de :



- une offre technique (avec méthodologie, actions, calendrier et offre financière);
- un Curriculum Vitae détaillé ;
- une copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité.

Il est à adresser, au plus tard le 20 août à 12h (heure de Paris), aux adresses suivantes :

avcoi.secretariat@gmail.com et sp@aimf.asso.fr

Pour plus d'informations

avcoi.secretariat@gmail.com

Gilles Loir-Mongazon – Secrétaire Exécutif de l'AVCOI / +262 693527385

